

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2026

numéro
BC_260312_15

L'an deux mil vingt-six, le douze mars,
 Le Bureau communautaire, dûment convoqué le six mars deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire,
 Salle du conseil de l'espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	15
présents	8
exprimés	8
vote	
pour	8
contre	0
abstention	0

Présents :

Claire VAN DER HORST, Jean TRINQUIER, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Fadilha BENAMMAR KOLY, Frédéric ROIG, Jean-Luc REQUI, Daniel VALETTE.

Absents :

Jean-Paul PAILHOUX, Jérôme VALAT, Bernard GOUJON, Jean-Marc SAUVIER, David BOSC, Valérie ROUVEIROL, Bernard JAHNICH.

OBJET :	Avenant n°2 au lot n°1 schéma directeur d'alimentation en eau potable du marché pour la réalisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
----------------	--

VU le Code général des collectivités territoriales, et en particulier l'article L.2122-22 dont l'article 4°,
VU la délibération n°CC_200728_02 du Conseil communautaire du 28 juillet 2020, relative à l'attribution des délégations au Bureau communautaire,
VU la délibération n°BC_240411_09 du Bureau communautaire du 11 avril 2024 relative à l'attribution des lots n°1 et n°2 du marché pour la réalisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées,
VU la délibération n°BC_260107_4 du Bureau communautaire du 7 janvier 2026 relative à la conclusion de l'avenant n°1 au lot n°1 du marché pour la réalisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées,
CONSIDÉRANT la nécessité de créer des prix nouveaux à la phase 1 du Détail Quantitatif Estimatif (DQE), valant Bordereau des Prix Unitaires (BPU) du lot n° 1 du marché pour la réalisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées, afin de faire face à des difficultés spécifiques d'interventions sur le chantier,

Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- **ARTICLE 1 : CONCLUT** l'avenant n°2 au lot n°1 Schéma directeur d'alimentation en eau potable du marché pour la réalisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées avec le groupement solidaire ENTECH Ingénieurs Conseils (Mandataire), CEREG et OTEIS, afin d'intégrer des prix nouveaux à la phase 1 du DQE, valant BPU,
- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que certains quantitatifs estimatifs prévus au marché initial seront réduits, à savoir : prix GPS 1.2.1 et 1.2.2, prix repérage des vannes 1.2.2, inventaires des secteurs d'habitations desservies à problèmes ou non desservies au prix 12.3 et 1.2.4....,
- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que le montant global prévu au marché initial reste inchangé car les quantitatifs réduits compensent l'ajout des prix nouveaux,
- **ARTICLE 4 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- **ARTICLE 5 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20260312-Imc123488-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/03/26
Date de publication : 18/03/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le douze mars deux mille vingt-six
Le Président,
Jean-Luc REQUI



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 2¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes Lodévois et Larzac
1 Place Francis Morand
34700 LODEVE
Tél : 04 11 95 01 40

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement ENTECH Ingénieurs Conseils (Mandataire) / CEREG / OTEIS

BP118 _ 34 140 MEZE

SIRET : 422 255 992 00014 – Code APE : 7112 – TVA FR 77422255992

Mail : entech@entech.fr

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Réalisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées

Lot 1 : Schéma directeur AEP

- Date de la notification du marché public : 15/05/2024
- Durée d'exécution du marché public : 20 Mois, porté à 29 mois par avenant N1
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20.0%
 - Montant HT : 399 565.00 €
 - Montant TTC : 479 478.00 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Création de prix nouveau en lien avec l'analyse des données de télésurveillance pour permettre l'intégration de l'analyse quantitative de l'eau distribuée (départ réservoir / sur réseau) au même titre que l'analyse quantitative de la production prévue au BPU et DQE. Ce prix nouveau est ajouté en PHASE 1 du Détail Quantitatif et Estimatif, valant BPU, comme suit :

1.3 : Pré-diagnostic / Elaboration d'un premier plan d'actions			
1.3. Analyse de la production			
	-Analyse quantitative de l'eau distribuée	Unité	110 € HT

Ce prix sera rémunéré au quantitatif réel.

D'autres prix ont vu leur quantitatif estimatif prévu au marché initial réduit (prix GPS 1.2.1 et 1.2.2, prix repérage des vannes 1.2.2, Inventaires des secteurs d'habitations desservies à problèmes ou non desservies au prix 12.3 et 1.2.4...).

Ce prix nouveau vient compléter les prestations initialement prévues par une prestation complémentaire indispensable pour la bonne réalisation du diagnostic, mais sans impacter le montant global prévu au marché, compte tenu du quantitatif à réaliser et des quantitatifs des prestations mentionnées précédemment qui ont été réduits.


■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
PIAUGEARD Yannick, Directeur	A Mèze, le 12/01/2026	 ENTECH Ingénieurs Conseils Parc Scientifique et Environnemental BP 118 - 34140 MÈZE France Tél. : 33(0)4 67 46 64 85 Fax : 33(0)4 67 46 60 49 Siret : 422 255 992 00014 sa Capital 40 000 €

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)